



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Domaine de direction Droit pénal

Rapport d'activité

COMMISSION FÉDÉRALE
CHARGÉE DE JUGER LES
POSSIBILITÉS DE TRAITER
LES PERSONNES INTERNÉES
À VIE

2019

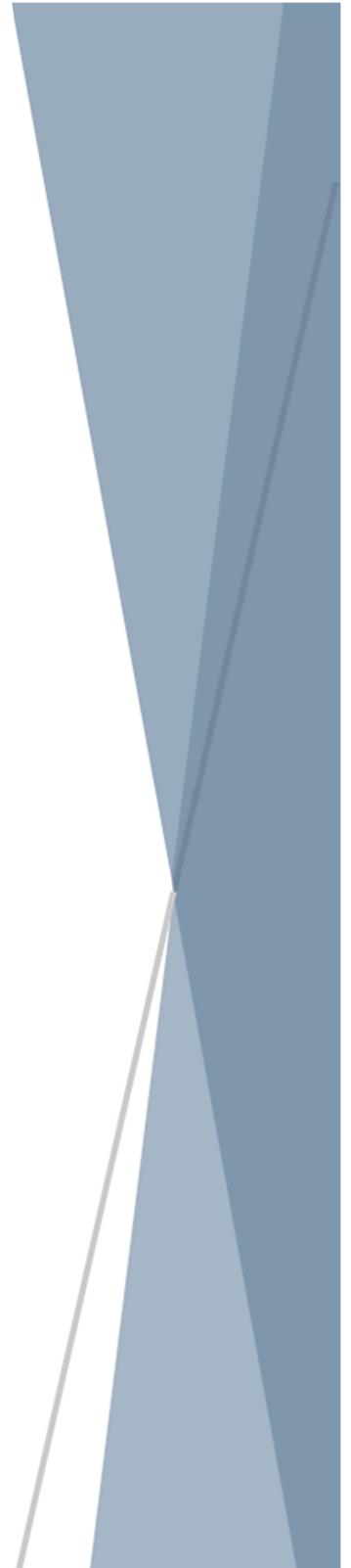


Table des matières

1. Mot du Président	2
2. Organisation de la Commission	4
3. Membres de la commission	6
4. Tâches de la Commission	9
5. Activités 2019	11
6. Activités 2020	13
7. Comptes 2018, 2019 et budget 2020	15
8. Informations de contact	17



1

MOT DU PRÉSIDENT

1. Mot du Président

La Commission achève son sixième exercice et aucun cas ne nous a été soumis en 2019.

La séance plénière annuelle nous a permis de constater que tous les membres de la Commission se déclarent intéressés par un troisième mandat, s'agissant de la prochaine période administrative.

En 2020, notre Commission continuera de se tenir au courant de l'actualité scientifique dans le domaine de la psychiatrie forensique et plus spécifiquement de l'évaluation et du traitement de la dangerosité, en restant ainsi prête à répondre à d'éventuelles sollicitations.

Ariel Eytan

Président

2

ORGANISATION DE LA COMMISSION

2. Organisation de la Commission

La Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie a été instituée par décision du Conseil Fédéral du 14 mai 2014.

Elle est régie par l'Ordonnance sur la Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie du 26 juin 2013.

Il s'agit d'une commission consultative au sens de l'art. 8a, al. 2, de l'ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA).

Elle est rattachée administrativement au Département fédéral de justice et police (DFJP) et accomplit ses tâches de manière indépendante. Ses membres exercent leur fonction à titre personnel.

Le secrétariat est assuré par l'Office fédéral de la justice. Il accomplit, sur la base de directives de la présidence, des tâches administratives et organisationnelles dans le cadre du mandat de la commission. Il se charge notamment de préparer les séances et de tenir les procès-verbaux.

3

MEMBRES DE LA COMMISSION

3. Membres de la commission

La Commission compte dix membres. Elle se compose d'experts possédant les connaissances requises dans les domaines de la psychiatrie et de la psychothérapie forensiques.

Les membres ont été nommés par le Conseil fédéral, sur proposition du Département fédéral de justice et police, jusqu'au 31.12.2023.

PLÉNIÈRE

Présidence

**Prof. Dr. med. Ariel Eytan,
Président**

**Dr. Med. Suzanne von
Blumenthal, Présidente
suppléante**

Membres

Dr. med. Tamás Czuczor

Dr. med. Philippe Delacrausaz

Dr. med. Anna D. Gerig

Prof. Dr. med. Marc Graf

Prof. Dr. med. Elmar Habermeyer

Dr. med. Thomas Knecht

Lic. en psychologie clinique

Maria-Luisa Müller

Prof. Dr. med. Frank Urbaniok

Secrétariat

*Nathalie Buthey-Formaz
Office fédéral de la Justice*

4

TÂCHES DE LA COMMISSION

4. Tâches de la Commission

La commission assume les tâches suivantes:

- a. elle examine, sur mandat de l'autorité d'exécution des peines et des mesures, si de nouvelles connaissances scientifiques pourraient permettre de traiter la personne internée à vie de manière qu'elle ne représente plus de danger pour la collectivité;
- b. elle présente chaque année un rapport d'activité au DFJP;
- c. elle informe le public sur son activité, sur l'existence de nouvelles connaissances scientifiques et sur la nécessité d'effectuer des recherches supplémentaires;
- d. elle prend position par écrit lors de consultations sur les projets d'actes législatifs qui concernent l'internement à vie.

5

ACTIVITÉS 2019

5. Activités 2019

En 2019, la Commission s'est réunie une fois en séance plénière.

Séance plénière du 12 septembre 2019

Celle-ci s'est tenue dans les locaux de l'OFJ à Berne. La Commission s'est notamment penchée sur l'ordre du jour suivant :

- Activités 2019
- Activités 2020
- Reconduction des membres pour la période administrative 2020-2023
- Situation de la psychiatrie forensique dans les différents cantons

6

ACTIVITÉS 2020

6. Activités 2020

Les activités de la Commission dépendent principalement des mandats qui lui sont confiés. Il est donc difficile de prévoir dans quelle mesure elle sera sollicitée en 2020.

La principale activité de la Commission consiste à examiner, sur mandat de l'autorité d'exécution des peines et des mesures, si de nouvelles connaissances scientifiques pourraient permettre de traiter une personne internée à vie de manière qu'elle ne représente plus de danger pour la collectivité. Il faut préciser qu'elle n'a pas encore été saisie pour l'examen d'un cas.

A ce jour, la Commission n'a pas non plus été consultée sur des projets d'actes législatifs qui concernent l'internement à vie.

La prochaine séance plénière se déroulera le 10 septembre 2020 dans les locaux de l'OFJ à Berne.



7

COMPTES 2018, 2019
ET
BUDGET 2020

7. Comptes 2018, 2019 et budget 2020

	Comptes 2018 <small>(du 01.01.2018 au 31.12.2018)</small>	Comptes 2019 <small>(du 01.01.2019 au 31.12.2019)</small>	Budget 2020 <small>(du 01.01.2020 au 31.12.2020)</small>
séances plénières	3 179.00	3842.90	6 690.00
interprète	1 270.00	1 270.00	1 270.00
examens de cas	0.00	0.00	12 160.00
frais divers	2 409.45	0.00	4 880.00
total des charges	6 858.45	5 112.90	25 000.00

8

INFORMATIONS DE CONTACT

8. Informations de contact

Secrétariat de la Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie

Nathalie Buthey-Formaz
Office fédéral de la Justice
Bundesrain 20
3003 Berne
Téléphone : +41 58 46 31465
Email : nathalie.buthey@bj.admin.ch